VILLE DE Brest

MESSIEURS LES MAIRES DE LA MÉTROPOLE
MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES GROUPES POLITIQUES DE LA VILLE DE BREST

Le 12 juillet 2016

Le maire

Cher(e)s collègues,

Vous avez sans doute lu – ou entendu parler – d'un article concernant les fêtes maritimes paru dans le dernier numéro de l'hebdomadaire « Marianne ». Dans l'hypothèse où ça ne serait pas le cas, je vous prie d'en trouver copie ci-jointe (PJ n° 1).

Cet article, dont l'analyse toute en nuances n'échappera à personne, met en cause gravement plusieurs personnes tant physiques que morales. Chacune décidera de la suite qu'elle entend donner. Pour ma part, tant à titre personnel qu'en tant que représentant des institutions attaquées, je ne demande aucun droit de réponse dont la parution n'interviendrait que dans les semaines à venir. Je préfère vous communiquer les éléments ci-dessous. Quant à saisir la justice pour diffamation, je l'exclus à ce jour.

La « colonne vertébrale » de l'article est simple : à Brest, il existe un système de nature mafieuse où certains se rendent mutuellement des services. Un chevalier blanc nommé François Arbellot, Directeur des fêtes maritimes, a voulu dénoncer ce système. Bien mal lui en a pris. Il a été licencié.

Sauf que la réalité est toute autre. Je l'ai dit au journaliste qui manifestement avait déjà écrit son article, sans d'ailleurs qu'il prenne le temps de contacter les personnes qu'il met nominativement en cause. Mais la presse est libre y compris d'être médiocre.

Quelle est la réalité des faits ?

Entre le 1er février 2015 et le 31 août 2015, M. Arbellot a, au titre de Directeur de Nautisme en Finistère, assumé la responsabilité des missions suivantes au sein de Brest Événements Nautiques :

- la gestion courante de l'association,
- la gestion du management des salaires,
- la préparation d'instances,
- la mise en œuvre de décisions,
- la gestion des budgets et de la commande.

.../...

La correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire de Brest
2 rue Frézier, BP 92206, 29222 Brest Cedex 2, tél. 02 98 00 80 80, fax 02 98 00 81 08
www.mairie-brest.fr ■ contact@mairie-brest.fr

Ce dispositif contractualisé entre les deux associations s'inscrivait d ans la volonté de recruter M. Arbellot à compter du 1er septembre 2015 en qualité de Directeur de BEN.

Il organisait d'un commun accord la transition entre la Direction de l'une et l'autre association sur un semestre.

Le calendrier n'est pas anodin. Si M. Arbellot avait vécu les turpitudes dont il se fait aujourd'hui l'écho, il avait, à la fois le loisir et l'obligation juridique de les dénoncer. Il était, par son contrat, responsable de la gestion de la commande publique et à ce titre de tous marchés et commandes de l'association et des modalités de leur mise en œuvre.

Pour autant qu'il n'aurait pas été en capacité de le faire, pour une raison que je n'entrevois pas au demeurant, il avait la possibilité de ne pas donner suite à cette mission temporaire à son achèvement au 31 août 2015 et de rester sur sa fonction de Directeur de Nautisme en Finistère. Il lui suffisait d'en informer les membres du bureau de Brest Événements nautiques.

La réalité est donc plus simple. Les commandes évoquées dans l'article ont justement été conclues durant ce premier semestre 2015. C'est M. Arbellot qui les a rédigées, négociées, et exécutées. C'est lui qui a présenté ces contrats en Commission d'Appel d'offres et approuvé en les signant les PV en découlant (PJ n° 2). Chacun connait le principe juridique : nul n'est censé se prévaloir de sa propre turpitude...

Ces commandes ont été faites dans le respect du droit, qui n'est d'ailleurs pas en l'occurrence celui des marchés publics mais de l'ordonnance de 2005, avec au passage quelques sérieuses différences de procédure, que nos polémiqueurs semblent ignorer.

Ainsi, l'exigence de publicité n'est alors requise qu'à partir d'un seuil fixé à 209 000 € HT pour les marchés de services. Je souligne sur ce point que le marché, qui était situé en dessous du seuil précité, a fait néanmoins l'objet d'une publicité. Trois sociétés ont retiré le dossier, deux n'ont pas répondu à la suite.

M. Arbellot ne peut faire croire qu'il découvre cela aujourd'hui. Il ne peut prétendre désormais dénoncer des irrégularités, alors même qu'il avait la charge d'organiser et de passer ces commandes, ce qu'il a fait, et la liberté de ne pas donner suite à notre proposition d'embauche à l'échéance des six premiers mois de son activité au sein de BEN, ce qu'il n'a pas fait.

Brest Événements Nautiques a été contrôlé par la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2009 et suivants, soit la période précédant l'embauche de M. Arbellot. Je ne doute pas qu'il en sera de même pour les exercices suivants et j'ai tenu à ce que les préconisations de ce contrôle soient prises en compte dans l'organisation et la gestion de l'association.

Ce rapport vous a été communiqué et a été débattu publiquement avant que nous en prenions acte en séance des conseils municipal et communautaire.

Je note que la CRC observe que « la gestion de l'association n'appelle pas de remarque particulière, à l'exception de la rémunération des dirigeants... et le versement d'indemnités de rupture conventionnelle très supérieures aux indemnités prévues par la Code du Travail... »

La Chambre a contrôlé par sondage un échantillon de factures représentant un montant de 803 276 €, et n'a noté que trois anomalies mineures.

Ainsi, la gestion de l'association antérieure à M. Arbellot, qui n'a pas non plus toujours été simple, n'appelle pas de commentaires de la CRC sur la commande publique.

.../...

Dans la procédure qui oppose devant le Tribunal de Prudhommes Brest Événements nautiques à son ancien salarié, M. Arbellot, j'ai tenu à fournir le courriel par lequel M. Arbellot m'a fait part en février dernier de sa décision de démissionner (PJ n° 3). Vous y lirez le motif au demeurant futile qu'il expose dans cette correspondance pour justifier de cette décision lourde. Il s'agit du différend qui s'est fait jour sur sa volonté de présence sur la photo officialisant le partenariat entre BEN et l'Ambassadeur du Portugal.

J'attire votre attention sur les derniers alinéas de ce mel, F. Arbellot y relate tout le respect qu'il a pour Eric (Hussenot – Brest'aim) et Régis (Rassouli - Rivacom) !

Pourquoi cette phrase si le vécu était celui qu'il dénonce aujourd'hui, au moment même où il choisit de démissionner.

Suite à cette annonce dont j'ai pris acte, l'intéressé ne m'a jamais envoyé la lettre de confirmation de la démission qu'il m'annonçait.

Il est impossible pour quelque Président d'association, responsable d'un événement de cette ampleur, de vivre avec, en épée de Damoclès, le risque d'une démission de son directeur.

En conséquence et à défaut d'accord amiable, j'ai engagé la procédure de licenciement de M. Arbellot.

Nous sommes juste devant une manipulation des faits, dans l'objectif de créer le trouble à un moment particulier : dans quelques jours les Fêtes maritimes vont faire vivre à Brest un grand moment. Mais dès le 20 juillet prochain, le juge des Prud'hommes doit trancher le recours entamé par M. Arbellot. L'intéressé y demande 350 000 € de dommages intérêts, pour douze mois de travail au sein de BEN, dont sept à mi-temps.

Je tenais à vous faire part de ces éléments car je sais notre mobilisation collective à réussir pleinement ce moment fort pour notre territoire et tous les passionnés de la mer.

Bien cordialement,

François Cuillandre

PJ :

- Article de Marianne
- PV d'attribution marché communication
- Courriel de démission de M. Arbellot

PJ n°1

BREST
AVIS DE GROS TEMPS SUR LA MAIRIE

Pour assurer la promo des fêtes maritimes, l'événement phare de l'été brestois, la municipalité bretonne a fait appel à son agence de com préférée. Un marché public qui fait des vagues... PAR JACQUES DUPLESSY ET ARNAUD BOUILLIN

A Brest, les fêtes maritimes ressemblent un peu aux jeux Olympiques. Organisée tous les quatre ans dans la cité du Finistère, cette parade de ketchs, goélettes et vieux gréements venus du monde entier attire des centaines de milliers de spectateurs. La septième édition, du 13 au 19 juillet prochains, promet un joli ballet dans la rade. Mais, en coulisse, ça gîte et ça s'agite depuis l'éviction, il y a quelques mois, du maître de cérémonie, François Arbellot.

Recruté en février 2015 pour diriger Brest événements nautiques, l'association qui chapeaute la manifestation, ce professionnel reconnu du nautisme a été brutalement débarqué en mars dernier. Un licenciement pour faute grave, qu'il conteste aujourd'hui devant les prud'hommes et dont l'un des motifs, dûment notifié, laisse perplexe. Cet ancien dirigeant d'une association loi 1901 présidée par le maire socialiste de Brest, François Cuillandre, contrôlée par des collectivités publiques (la ville de Brest, Brest Métropole, le conseil départemental, le conseil régional), subventionnée à coups de millions d'euros d'argent public et soumise, à ce titre, à l'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux marchés publics, cet homme, donc, qui baignait dans le public, a eu le tort de réclamer des comptes à Rivacom, l'un des prestataires privés de l'événement. *« L'agence Rivacom, qui est en charge de la communication des fêtes maritimes, a fait savoir que vos interventions directes et vos demandes de validation pour tout le travail de cette société ralentissaient le process prévu au marché passé avec elle et la décrédibilisait en parallèle, en sa qualité de partenaire extérieur »*, écrit François Cuillandre dans la lettre de licenciement adressée le 29 mars à François Arbellot. Sous la plume du maire de Brest, l'agence, dirigée par son ami Régis Rassouli, n'est pas un prestataire – redevable à son donneur d'ordres – mais un *« partenaire »*. Etonnante formule de la part d'un docteur en droit. Il est vrai que l'édile PS, aux commandes de la ville depuis 2001, et le communicant, installé depuis 1997, ont tissé des liens qui dépassent largement le cadre client-fournisseur. Laure, la fille de François Cuillandre, a fait ses classes d'attachée de presse à Rivacom. Laurence, l'épouse de Régis Rassouli, a bouclé récemment une longue mission chez Brest'Aim, une grosse société d'économie mixte présidée – elle aussi – par François Cuillandre. Quant à la compagne de Régis Lerat, l'adjoint de Rassouli, elle s'occupe des relations publiques et de l'événementiel au cabinet du maire. La solidarité des gens de mer, sans doute.

"LÉGALITÉ DOUTEUSE"

En 2008 puis en 2012, Rivacom avait déjà décroché la médiatisation des fêtes maritimes. Pour cette nouvelle édition, la reconduction de l'agence faisait si peu débat que de simples *« contrats de collaboration »*, sans appel d'offres ni publicité, ont été établis en décembre 2014. Le premier attribuait au seul Régis Rassouli une mission de *« conseil et coordination »* jusqu'en octobre 2016, facturée 154 000 € HT, assistante comprise. Le second détaillait les différentes tâches de l'agence – suivi des journalistes, relais de l'événement sur les réseaux sociaux... –, moyennant le paiement par l'association de 287 600 € HT. Total du package : plus de 440 000 €. Un deal que François Arbellot a découvert en prenant ses fonctions et qu'il a refusé de tamponner, vu les sommes en jeu, l'absence de consultation et les risques encourus. Au-delà de 25 000 €, un contrat passé sans

christophe petit tesson / maxppp

FRANÇOIS CUILLANDRE, le maire PS de Brest, l'assure : "Je respecte à la lettre le code des marchés publics." Quant à l'ancien directeur des fêtes, l'édile est sans appel : "François Arbellot est un incompétent." Il a nommé à sa place son directeur de cabinet, Marc Mathieu.

mise en concurrence peut en effet valoir à son signataire public d'être poursuivi pour favoritisme : un délit. Dès son arrivée, le nouveau directeur de Brest événements nautiques exige donc un appel d'offres. Furax, Régis Rassouli lui adresse un mail le 19 février 2015, avec en copie le directeur de cabinet du maire, Marc Mathieu, pour lui dire qu'il annule illico ses rendez-vous concernant les fêtes, dans l'attente de ce fameux appel d'offres. *« Je ne te cache pas que vous mettez l'agence dans une situation très délicate tant au niveau financier qu'au niveau de sa crédibilité,* tance le communicant. *J'espère que des solutions seront trouvées. »* La solution ? Elle s'échafaude un mois après, en comité restreint. Le 19 mars, Laurent Bonnaterre, le responsable des relations presse à la mairie de Brest, envoie un mail à François Arbellot : *« J'ai proposé ce matin à Régis Rassouli (que j'ai eu en ligne sur autre chose) de passer un temps tous les trois demain après-midi. Il était prêt à se rendre dispo pour un examen commun du CC* [cahier des charges]. » Le jour de la réunion, nouveau mail du même Bonnaterre à 12 h 22 : *« On se retrouve chez Rivacom et je sors trois exemplaires. »* En pièce jointe, un fichier intitulé « CC Com Brest 2016 ». La mairie, l'association et l'agence se sont-elles coordonnées pour rédiger le cahier des charges ? Contacté par *Marianne,* Régis Rassouli dit ne retrouver aucune trace de cette réunion dans son agenda. Quant à François Cuillandre, il récuse toute entente. *« Je respecte à la lettre le code des marchés publics »,* nous a-t-il assuré. Toujours est-il que l'appel d'offres, publié le 25 mars 2015 au *Bulletin officiel,* est remporté haut la main par Rivacom. Et pour cause : l'agence de Régis Rassouli est la seule à avoir concouru... Fin de l'histoire ? Pas tout à fait. Le dossier mis au point par Brest événements nautiques plafonnait à 200 000 € HT *« le budget maximal des prestations attachées à cette consultation ».* Mais il laissait aussi aux candidats la possibilité de présenter des « variantes », ou propositions complémentaires, par rapport aux besoins définis par le donneur d'ordres. Une aubaine pour Rivacom : en sus de son offre, parfaitement calibrée à 195 500 €, l'agence a suggéré divers services annexes comme la *« production de contenus rédactionnels »* (pour 36 400 € HT), la *« production de vidéos »* (36 100 €) ou le *« suivi éditorial Brest 2016 »* (31 200 €). Miracle ! Tous ces zakouskis – il y en a, au total, pour plus de 150 000 € – ont été acceptés par l'association et payés, pour partie, dès le mois de septembre 2015, comme l'atteste un document comptable. Ce quasi-doublement de l'enveloppe prévue dans l'appel d'offres ne manque pas de poser question, car les « variantes » sont censées se substituer à l'offre de base, pas se rajouter. Les trois experts que *Marianne* a interrogés – avocate spécialisée, responsable de la commande publique dans un conseil général et juriste à l'Union des groupements d'achats publics (Ugap) – se sont montrés plus que circonspects sur la manœuvre, deux d'entre eux pointant même une *« légalité douteuse ».* Régis Rassouli renvoie la balle à François Arbellot : *« Rien ne l'obligeait à passer et signer ces bons de commande. »* Quant au maire de Brest, il a cette formule lapidaire au sujet de l'ancien directeur des fêtes : *« Arbellot est un incompétent. »* Pour le remplacer, l'édile a nommé Marc Mathieu, son propre directeur de cabinet. C'est plus sûr... ■

EN SUS DE L'OFFRE DE BASE FACTURÉE 195 500 Đ, RIVACOM A SUGGÉRÉ DES SERVICES ANNEXES POUR UN TOTAL DE 150 000 Đ, ACCEPTÉ SANS SOURCILLER...

PJ n° 2

BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES

LES JOUTES DE BREST 2012 20ème

Procès-verbal d'attribution

Marché n° référence N° CONS-15-44510 – BOAMP

Identification de la personne morale qui passe le marché :
Monsieur François CUILLANDRE, Président de l'association Brest Événements Nautiques

Objet de la Consultation : « Mission de conseils et coordination de la communication et de relations presse des fêtes maritimes « Brest 2016 »,

Organe(s) et date(s) d'envoi de l'avis :
BOAMP : 26 mars 2015 à 10 h 39

Estimation du projet : 200 000 € HT

Date de la réunion le : Le jeudi 7 MAI à 18 HEURES

Composition de la commission technique :

Nom, prénoms	Qualité
François ARBELLOT	Directeur de Brest Evènements Nautiques
Bernadette ABIVEN	Membre Trésorière de Brest Événements nautiques
Vincent Nuyts	Directeur de Communication de Brest métropole

Le quorum est atteint, la commission peut valablement délibérer. ☒ *oui,* ☐ *non.*

Avis d'attribution :

Après avoir entendu et pris connaissance de l'exposé de François ARBELLOT, relatif à l'analyse de l'unique offre reçue, la commission valide la proposition de la société RIVACOM qui répond aux critères de jugement fixés dans le cadre de la consultation et dont le montant de l'offre est de **200 000 € HT** € euros.

Signature des membres de la commission d'attribution

Fait à Brest, le jeudi 7 mai 2015

- François ARBELLOT
  7 mai 2015

- Bernadette ABIVEN
  7 mai 2015

- Vincent NUYTS
  7 mai 2015

STEUNOU Catherine (01 SEVDB)

Pj n° 3

De: ARBELLOT François
Envoyé: samedi 13 février 2016 10:08
À: CUILLANDRE François (02 ELUS-CAB)
Objet: démission

Bonjour François,
En janvier 2015, j'ai répondu favorablement à ta sollicitation pour prendre la direction de Brest 2016.
Ce qui m'a décidé, c'était la possibilité que j'entrevoyais de rendre un réel service à la collectivité et de travailler à tes côtés avec une vraie relation de confiance, des échanges fréquents, un soutien,...
Je pense t'avoir montré à plusieurs reprises que je pouvais être cette personne sur laquelle tu pouvais t'appuyer.
Hier soir, vendredi, j'ai du me résigner à un constat bien amer.
Cette relation de confiance n'est pas au rendez-vous.
Je ne te vois quasiment jamais, un certain nombre de choses se décident en mon absence et ceci sans que mes notes soient lues ou que mes avis soient sollicités.
Je sais que tu es très occupé, mais d'une part, tu es le Président de l'association dont je suis le Directeur et d'autre part, nous n'avons plus la qualité de relation des premiers mois.
On peut ajouter l'indifférence de Marc Mathieu qui ne répond pas à mes mails et la nocivité permanente de Fortuné Pellicano, qui, non seulement est le seul élu du Bureau qui n'apporte rien aux fêtes (malgré ce qu'il essaie de vous faire croire), mais qui en plus passe son temps à saboter l'action du Directeur, visiblement en toute impunité. Je dois dire que son attitude hier après-midi a été insupportable pour moi et que j'ai décidé de ne pas revivre cela.
Je regrette de devoir démissionner car je sais que le navire qui se construit aujourd'hui sera magnifique, que les charpentiers sont valeureux et que les brestois et leur maire pourront en être fiers.
Pour revenir à un échange avec toi en décembre, je te confirme qu'effectivement, il y a parfois des tensions avec Brest'Aim et Rivacom, deux prestataires de poids, avec leurs propres histoires et logiques d'entreprise. Je pense qu'elles sont normales et je peux t'assurer que nous arrivons toujours à les dépasser car je sens bien que nous sommes unis par la volonté de réussir et, de plus, Eric et Régis sont, à titre personnel, des personnes d'une grande qualité.
Je posterai une lettre de démission en bonne et due forme lundi
Cordialement

François Arbellot-Repaire
Directeur
Brest Evenements Nautiques
Mail : francois.arbellot@brest-evenements-nautiques.fr
Tel : 00 33 6 77 14 62 75